

## Convention de concession État gabonais/ SEEG-Véolia Contrat rompu à jamais !

Innocent M'BADOUMA  
Libreville/Gabon

**C'EST** terminé. Le contrat liant l'État gabonais à la SEEG-Véolia a été rompu hier. Le communiqué de presse signé du ministre gabonais de l'Énergie, Patrick Eyogo Edzang, est tombé en fin d'après-midi à notre rédaction, confirmant ainsi un malaise perceptible, depuis quelques mois entre le gouvernement et la direction générale de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (Seeg), dont Véolia est la Maison-mère.

" Ce jour, le vendredi 16 février 2018, l'État gabonais a mis fin à la convention de concession qui le liait à la SEEG-Véolia", peut-on lire dans le communiqué du gouvernement.

Dans ce même document, le gouvernement décline les motifs de cette résiliation de contrat. « Les raisons évoquées sont, entre autres, la dégradation de la qualité du service rendu aux usagers, les efforts financiers consentis par l'État non suivis des effets escomptés et les plaintes des populations », affirme le ministre de l'Énergie. En plus de ces raisons liées à la qualité contestée des services, le gouvernement évoque le manque de compréhension et l'incapacité des deux parties à s'accorder. Ainsi, " au-delà de ces motifs (qualité des services, ndlr), il convient également de noter l'échec des négociations entre les deux parties prévues par l'avenant N°8 portant sur la prorogation, pour une durée de 5 ans, de la Convention de



Photo : F.A.

L'annonce a été faite hier par le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Patrick Eyogo Edzang. Photo de droite : L'Etat a mis fin hier à la convention de concession qui le liait à la SEEG-Véolia.



Photo : Rudy Hombene/ L'Union

concession". S'adressant aux usagers, Patrick Eyogo Edzang tient à rassurer les consommateurs que la continuité et la qualité de service public de l'eau et de l'électricité seront maintenues, malgré la rupture de la convention

de concession. "L'Etat a procédé exceptionnellement à la réquisition temporaire de l'entreprise", précise le ministre. Toujours au sujet de la gestion durant la période transitoire, un organe ad hoc, c'est-à-dire

spécial, va être créé et "aura pour mission d'administrer la compagnie, de mener les audits et autres études nécessaires au développement du secteur dans un nouveau mode de gestion et finaliser la rupture contractuelle dans les rè-

gles de l'art avec le groupe Véolia". Quant aux employés, ils n'ont pas à craindre de leur avenir professionnel, disent les autorités. Le gouvernement rassure qu'aucun employé ne sera licencié " du fait de cette réquisition ". Dans le même élan, les entreprises partenaires et/ou en contrats avec la SEEG n'ont rien à craindre de cette rupture, ajoute le ministre Eyogo Edzang. Pour mémoire, l'Etat gabonais et la Seeg-Véolia sont restés liés par un contrat de concession de 20 ans qui a expiré le 30 juin 2017. Depuis le 1er juillet 2017, l'Etat et la SEEG-Véolia ont signé un nouveau partenariat de 5 ans dans lequel chacune des parties avait des engagements à respecter.

## Hydrocarbures

### La GOC cède 80 % du permis de la Remboué II

JM  
Libreville/ Gabon

**LE** directeur général de Gabon oil company (GOC), Arnaud Calixte Engandji-Alandji, et celui de la société canadienne Touchstone oil & gas (TOG), Ian Horswill, ont signé, le jeudi 15 février, à Libreville, un accord de cession des intérêts pétroliers dans le permis la Remboué II.

« En cédant 80% des parts du permis Remboué II à TOG, la GOC met en œuvre sa stratégie qui consiste à sortir progressivement des opérations pétrolières de l'amont pétrolier, pour se concentrer à la consolidation de ses positions dans



Photo : Jean Madouma

Acte de signature par les dg de Gabon oil company et de la société canadienne Touchstone oil & gas.

l'aval pétrolier. Quant à 20% de l'Etat, ces avoirs sont conservés dans ce permis par rapport au Code des hydrocarbures », a indiqué Arnaud Calixte Engandji-Alandji. Pour Ian Horswill, cet accord de cession est une op-

portunité, dans la mesure où il y aura un partage entre les partenaires. « Nous allons conduire toutes les opérations pétrolières dans la zone contractuelle en qualité de contractant, et nous espérons atteindre une production de plus de



Photo : Jean Madouma

Echange des documents après la signature de l'accord.

mille barils par jour à partir de janvier 2019. Nous comptons mener nos activités sur une durée de 20 ans », a-t-il souligné. Le directeur technique de la GOC, Igor Nguia, a précisé: « le champ pétrolier de la la Remboué II étant

fermé depuis 2016, en le cédant à TOG, nous avons une opportunité pour le déploiement de notre personnel. » Avant d'ajouter : « La GOC transfère le risque de mise en opération du champ au nouveau partenaire, tout en réservant le droit de revenir

dans les participations si le partenaire fait des résultats satisfaisants. De même, cette cession permet à la GOC de bénéficier du transfert des compétences, en mettant une partie de son personnel à contribution, dans l'exercice de remise en production du site. » D'une manière générale, pour Gabon oil company, la relance des activités sur le champ de la Remboué II a un double avantage : contribuer au plan de relance économique voulu par les plus hautes autorités, en apportant une valeur ajoutée à la production nationale du pétrole. Et valoriser le bassin sédimentaire gabonais en continuant d'acquérir l'expertise technique nécessaire à l'exploitation pétrolière.

## Coopération Gabon-Japon

### Comment mieux valoriser les centres de pêche ?

JM  
Libreville/ Gabon

**LA** coopération Gabon-Japon en matière de pêche se porte bien. C'est le constat fait par le secrétaire exécutif de l'Agence gabonaise de pêche et d'aquaculture, Georges Mba Asséko, lors de la visite guidée effectuée dernièrement au Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (Capal). « L'appui du Japon dans le domaine de la pêche et dans la coopération bilatérale entre les deux pays est importante pour le développement et la valorisation du secteur. Dans l'ensemble, notre pays a bénéficié d'un



Photo : Jean Madouma

Un marché de poisson à Libreville.

don de 14,9 milliards de francs pour la construction de trois centres de pêches artisanaux », a indiqué M. Mba Asséko. En effet, en 2002, le Japon a financé la construction du Centre communautaire

de pêche artisanale de Port-Gentil (CCPAP) pour un montant de 4,7 milliards de francs. En 2004, celui du Centre communautaire de pêche artisanale de Lambaréné (CCPAL) pour également



Photo : Jean Madouma

Des langoustes figurent au nombre des espèces vendues au CAPAL

4,7 milliards de francs. Et en 2011, la construction du Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville s'est faite sur financement de Tokyo, soit 5,5 milliards de francs « Ces acquis sont considéra-

bles pour booster le secteur de la pêche dans notre pays. Mais pour l'heure, il y a peu de Gabonais dans ce secteur. Nous invitons donc nos compatriotes à se l'approprier. La diversification de notre économie passe aussi

par le secteur de la pêche. Ainsi, en créant une agence dédiée au secteur de la pêche, le gouvernement a pensé à l'organisation de la chaîne de valeurs. Ainsi, notre première action était d'organiser les acteurs en coopératives. Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en protéine alimentaire, nous devons disposer des statistiques. Et dans ce processus, un suivi des débarquements dans les centres de pêche est une priorité qui nous permettra d'évaluer les quantités et la qualité des espèces qui sont pêchées. L'autre priorité reste la gestion durable de la ressource, avec la mise en place des parcs marins », a conclu le secrétaire exécutif de l'Agence de pêche et d'aquaculture.